



EXTRAIT DU REGISTRE DES

Délibérations du conseil municipal

Séance du 14 octobre 2024

Nombre de conseillers :

- en exercice : 13
- présents : 11
- votants : 11

Le conseil municipal de Mignovillard, régulièrement convoqué le 9 octobre 2024, s'est réuni le 14 octobre 2024 à 20h à la mairie de Mignovillard, sous la présidence de Florent SERRETTE, maire et avec Elodie MELET pour secrétaire de séance.

Conseillers municipaux présents :

Florent SERRETTE, Lydie CHANEZ, Gérard MUGNIOT, Marion BLONDEAU, Michaël FUMEY, Camille BARBAZ, Sébastien GUILLAUME, Élodie MELET, Séverin PASKIEWICZ, Philippe SCHENCK, Jérôme SERRETTE.

Conseillers municipaux absents sans représentation :

Joël ALPY, Jean-Yves QUETY.

Objet : Rue des champs, ajout d'un point d'éclairage public

Suite à une demande de riverains, la Commune souhaite ajouter un point d'éclairage public (sur poteau bois, relié en aérien) dans une portion de la rue qui en est dépourvue. Le SIDEC du Jura a été missionné. Un premier projet n'a pas pu être mis en œuvre, faute d'autorisation de surplomb de la bordure d'une parcelle privée par le fil électrique. Un deuxième projet est présenté aux élus : pour ne pas surplomber la parcelle privée tout en évitant l'ajout d'un poteau supplémentaire, il faudrait installer un support pour le fil sur la façade de la maison au 5 rue des Champs, nécessitant l'accord des propriétaires et la signature d'une convention de servitude d'appui et d'ancrage. Le coût de cette solution représente un reste à charge pour la Commune de 2 590,69 € TTC.

À l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve la proposition du SIDEC du Jura pour un reste à charge de 2 590,69 € TTC,
- conditionne la réalisation du projet à l'obtention d'un accord des propriétaires de la maison située au 5 rue des Champs pour installer un support sur leur façade,
- donne délégation à M. le Maire ou son représentant pour signer la convention de servitude et tout autre document nécessaire à la mise en œuvre de ce projet.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Florent SERRETTE